

[Traduction]

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, nous sommes plutôt las d'entendre des réponses de ce genre.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Esquimalt-Saanich.

Une voix: Il retournera au Conseil du Trésor et remettra des chèques à ces hommes.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Esquimalt-Saanich.

* * *

LES TRANSPORTS

LA DATE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE OBLIGATOIRE DE LA CIRCULATION DANS LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Transports. En réponse à ma question, hier, il déclarait qu'il y aurait un système obligatoire de communication dans le détroit Juan de Fuca quand les entretiens avec le gouvernement américain auront abouti. Peut-il dire à la Chambre et notamment à la population de la Colombie-Britannique où en sont rendus les pourparlers à l'heure actuelle et quand ils seront probablement terminés, afin que nous sachions quand ce contrôle obligatoire de la circulation dans ces eaux entrera en vigueur.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne puis donner de date précise actuellement, mais je sais que les discussions vont bon train et je tenterai d'obtenir des précisions pour le député.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si ces discussions se poursuivent en ce moment ou si elles ont été suspendues?

M. Lang: D'après les derniers renseignements que j'ai obtenus, monsieur l'Orateur, elles se poursuivaient toujours.

* * *

● (1440)

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

LES MOTIFS DU RETARD À LA PROMULGATION DE LA PARTIE II—L'INCIDENCE SUR L'ENCOMBREMENT DANS LES PÉNITENCIERS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. La plupart des détenus dans les institutions pénitenciaires canadiennes ont été condamnés pour usage ou trafic de stupéfiants et nos institutions pénitenciaires sont encombrées. Le ministre pourrait-il donc nous dire pourquoi on n'a pas promulgué la partie II de la loi sur les stupéfiants, votée il y a plus de 15 ans, partie qui traite des centres de réadaptation et de traitement pour ceux qui ont été condamnés pour usage ou trafic de stupéfiants, ce qui aurait permis de remédier aux problèmes et à l'encombrement de nos institutions pénitenciaires?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est, en fait, mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est responsable de ce domaine. On a déjà expliqué ici même aux députés pourquoi

Questions orales

cette deuxième partie n'avait pas été promulguée. Les installations sont insuffisantes et on n'est pas parvenu à s'entendre avec les provinces au sujet des centres de traitement et de réadaptation, pas plus que sur les méthodes de traitement. Je puis toutefois préciser que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le solliciteur général et moi-même examinons actuellement les travaux qu'a effectués le Sénat pendant la dernière session sur certains aspects du problème des stupéfiants, et nous comptons présenter des mesures à la Chambre avant longtemps.

M. Woolliams: Comme la loi sur les stupéfiants fait partie du Code criminel, le ministre de la Justice est compétent pour promulguer la partie II de la loi. Le ministre veillera-t-il donc à ce que cette question figure à l'ordre du jour des entretiens qu'il aura avec les divers ministres provinciaux de la Justice?

M. Basford: Je n'y manquerai pas. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est déjà en relation avec les ministères provinciaux à cet égard, et le ministère de la Justice est également en relation à ce propos avec les ministres de la Santé et les ministres de la Justice d'un certain nombre de provinces.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'EXPOSÉ DE L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS CANADO-FRANÇAISES RELATIVES AUX ACCORDS DE PÊCHE—LES MOTIFS DE L'OCTROI À LA FRANCE DE QUOTAS SUPÉRIEURS À CEUX DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le vendredi 5 novembre, le ministre a annoncé qu'il ferait une déclaration à la Chambre à propos des négociations entre le Canada et la France. J'aimerais savoir si cette déclaration a été préparée et quand elle sera faite.

J'aimerais également que le ministre ou son collègue, le ministre des Pêcheries et de l'Environnement, explique pour quoi on a recommandé, dans le cadre du programme de gestion des pêcheries pour l'année 1977 qui concerne le golfe Saint-Laurent, que les quotas de morue pour les navires canadiens mesurant plus de 65 pieds de long—il s'agit, en fait, de la flottille de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse—soient seulement de 16,500 tonnes, alors que les quotas pour la France sont de 18,500 tonnes. Les ministres envisageraient-ils d'accorder aux pêcheurs hauturiers canadiens les mêmes quotas qu'ils accordent actuellement à la France?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je laisserai la dernière partie de la question à mon collègue, le ministre des Pêcheries et de l'Environnement. Quant à la première partie de la question, le député a, je crois, été mis au courant. S'il n'était pas à la Chambre, je suis sûr que c'était pour de très bonnes raisons. J'ai la déclaration depuis trois ou quatre jours, mais j'attendais son retour. Je veillerai à lui en remettre une copie en fin d'après-midi, ainsi qu'aux porte-parole des autres partis, et nous pourrions nous mettre d'accord pour faire cette déclaration demain ou vendredi.